

N° 02

Séance du 06 avril 2021

OBJET :

**ÉLECTION DES
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
DÉLÉGUÉS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 6 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Carole TAVITIAN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, David SARRY par Michèle COMBE-MOULINS, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Colette FERRAND, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, René FRANÇON à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Christophe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210406-20210406_CC_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021



BAZILE, Alain LAURENDON à Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, François MATHEVET à Carole TAVITIAN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Bernard TRANCHANT à Philippe PEYRARD

Absents excusés : André GACHET, Christelle MASSON, Pascal ROCHE

Secrétaire de séance : GAY André

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	109
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 521 - 10,

Vu l'arrêté préfectoral n°224/2019 en date du 20 octobre 2020 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers communautaires en date du 11 juillet 2021,

Vu les résultats du scrutin,

Par application de l'article L. 2121-21 du CGCT, l'élection des conseillers communautaires a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Ils ne peuvent être élus que parmi les conseillers communautaires titulaires.

Il est donc procédé aux élections de 2 conseillers communautaires délégués. Comme le prévoit le règlement intérieur de Loire Forez agglomération, il est possible de voter de manière électronique. Ce système permet le vote secret en toute sécurité pour les élections.

Election du 10ème conseiller délégué :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Madame Stéphanie FAYARD, est seule candidate.

1^{er} tour de scrutin (vote électronique secret) :

- Nombre de votants :	125
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	0
- Nombres d'abstentions :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	125
- Majorité absolue :	63

Ont obtenu :

- FAYARD Stéphanie	111 voix
- ARCHER Marc	3 voix
- BAROU Gérard	3 voix
- EPINAT Joël	2 voix
- BAYET Christiane	1 voix
- BEAL Hervé	1 voix
- CHAVAREN Thierry	1 voix
- GANDREY Carine	1 voix
- GOUBY Thierry	1 voix
- VERDIER Pierre	1 voix

Madame FAYARD Stéphanie est élue 10^{ème} conseillère déléguée au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election du 11ème conseiller délégué :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- ARCHER Marc, est seul candidat.

1^{er} tour de scrutin (vote électronique secret) :

- Nombre de votants :	125
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	0
- Nombres d'abstentions :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	125
- Majorité absolue :	63

Ont obtenu :

- ARCHER Marc	111 voix
- BAROU Gérard	2 voix
- LIMOUSIN Alain	2 voix
- BARTHELEMY André	1 voix
- BAZILE Christophe	1 voix
- BRUNEL Annick	1 voix
- CHAVAREN Thierry	1 voix
- CONTRINO Pierre	1 voix
- COUTANSON Bernard	1 voix
- DEVILLE Joseph	1 voix
- EPINAT Joël	1 voix
- GOUBY Thierry	1 voix
- VERDIER Pierre	1 voix

Monsieur ARCHER Marc est élu 11ème conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 06 avril 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*